

Point d'information

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

État de situation COVID-19

Bilan des conséquences

COVID-19	Québec	Canada	Mondial
Cas confirmés	91 018	191 732	+30 391 228
Décès	6 018	9 699	+1 105 992

Mise à jour : 16 octobre 2020 à 14 h

Aperçu du système d'alerte appliqué à la situation des dernières semaines

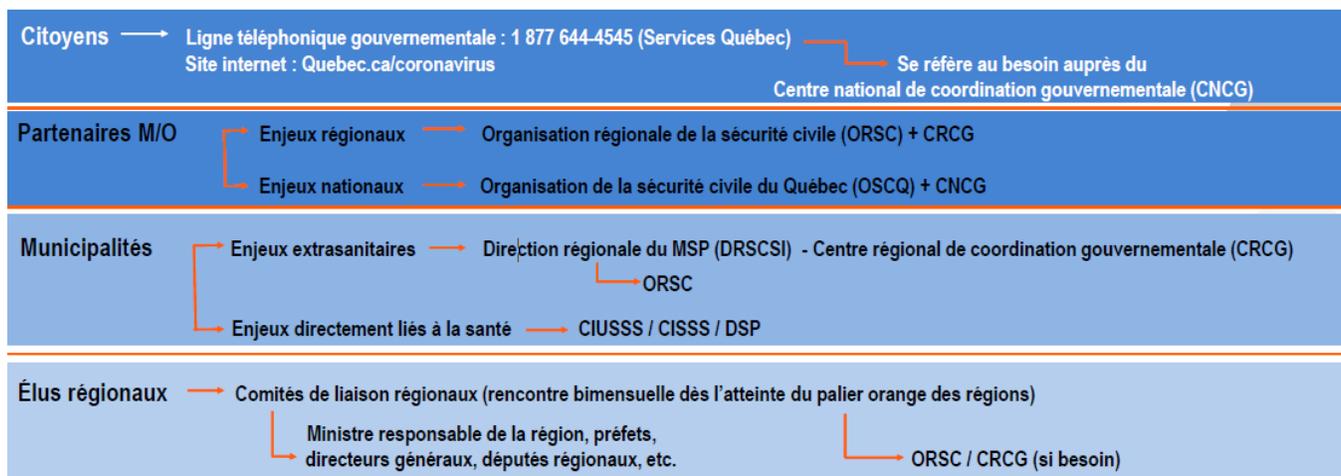
	25 septembre	1 ^{er} octobre	9 octobre	13 octobre
Bas-Saint-Laurent				
Saguenay-Lac-Saint-Jean				
Capitale-Nationale				
Mauricie				
Centre-du-Québec				
Estrie				
Montréal				
Outaouais				
Abitibi-Témiscamingue				
Côte-Nord				
Nord-du-Québec				
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine				
Chaudière-Appalaches				
Laval				
Lanaudière				
Laurentides				
Montérégie				
Nunavik				
Terres-Cries-de-la-Baie-James				

Source : quebec.ca/coronavirus

Démarches et actions prises par le gouvernement du Québec

- Les directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie ont activé leurs **Centres régionaux de coordination gouvernementale (CRCG)** et le personnel est disponible pour répondre aux questions et apporter le soutien nécessaire aux municipalités du Québec. Elles assurent la liaison avec les ministères et organismes (M/O) membres de leurs Organisations régionales de sécurité civile (**ORSC**) respectives.
- Le **Centre national de coordination gouvernementale (CNCG)** et l'**Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)** sont mobilisés pour aborder les enjeux nationaux et/ou stratégiques.

COVID-19 – Schématisation des communications



Questions fréquemment posées

Est-ce que les activités de porte-à-porte reliées à la fête d'Halloween pourront avoir lieu?

Les activités de collecte de bonbons de maison en maison sont autorisées, à condition de respecter quelques consignes, notamment :

- les enfants devront circuler uniquement en compagnie des membres de leur maisonnée;
- dans la mesure du possible, les enfants devront récolter les bonbons et friandises placés à un endroit situé à 2 mètres des occupants de la maison visitée;
- en aucun cas les enfants ne devront entrer dans des maisons.

Puis-je ouvrir un centre d'hébergement temporaire?

L'ouverture d'un centre d'hébergement en cas d'un sinistre n'est pas permise. En cas de nécessité, l'hébergement en hôtel, motel et autres ressources similaires est à privilégier. L'ouverture de centres de service aux sinistrés est permise dans la mesure où ils ont la capacité de respecter les directives de santé publique liées à l'état d'urgence sanitaire en vigueur et en fonction du palier d'alerte de COVID-19.

Principales annonces de la semaine et sites concernant la COVID-19

- [Pandémie de la COVID-19 - Le gouvernement du Québec présente le bilan de la dernière journée](#)
- [Enquête de l'INSPQ sur les travailleurs de la santé infectés par la COVID-19](#)
- [Suivi de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 de l'INSPQ- mise à jour du 16 octobre 2020](#)
- [Application Alerte COVID](#)
- [Consignes entourant l'Halloween au Québec](#)

Site officiel du gouvernement du Québec : Quebec.ca/coronavirus

Informations générales sur la maladie à coronavirus (COVID-19) :
Ligne sans frais : 1 877 644-4545

@ cog@msp.gouv.qc.ca ☎ 418 528-1666 | 1 866 650-1666